


CHRONIQUE SCIENTIFIQUE



DÉVELOPPEMENT AGRICOLE ET PARTICIPATION PAYSANNE

**Un exemple : les politiques de l'eau en Afrique.
Université de Paris 1, Paris (14-15 Octobre 1983).**

CE deuxième colloque de la Section des droits africains du Centre d'études juridiques comparatives de l'Université de Paris 1 était organisé sous un double signe : un comité de patronage particulièrement prestigieux et une approche empirique des politiques de l'eau.

En réunissant sur le terrain de la pratique plusieurs parties prenantes des politiques de développement, ce colloque a permis à l'expert, à l'homme politique, à l'industriel ou au chercheur de se côtoyer pendant deux jours. Ont-ils pu cependant vraiment se comprendre ? Ce n'est pas certain car l'incommunicabilité est un des obstacles sur lesquels butent depuis plusieurs années des initiatives analogues. Je pense au groupe AMIRA de l'INSEE-Coopération et aux journées d'études que nous avons organisées en 1980 sur les « problèmes fonciers » et dont les résultats viennent de paraître sous le titre *Enjeux fonciers en Afrique noire*. Dans les deux cas, une communication très difficile ne s'était établie qu'après des approches exploratoires longues, hésitantes et complexes. Quelques heures ne pouvaient donc permettre de lever les préventions des uns ou de disséquer les connivences des autres. Cela n'a pas empêché la réussite de ce colloque mais lui a donné une orientation inattendue : plutôt un tour d'horizon des problèmes que la recherche de solutions.

En effet, la totalité du colloque aurait pu être consacrée aux périmètres de la SEMRY au Cameroun ou à ceux de la SAED au Sénégal. Or, une trentaine d'études de cas étaient annoncées et elles étaient précédées ou suivies d'une vingtaine d'interventions abordant l'hydraulique à travers les politiques et les expériences institutionnelles ou sous l'angle des disciplines académiques. Boucler le colloque relevait alors du tour de force et des discussions essentielles ont plutôt donné lieu à une suite de monologues. Ainsi, les aménageurs (à l'idéologie largement développementaliste) postulaient l'exigence de rentabilité immédiate. Inversement, les universitaires, essayant « de se mettre à la hauteur de la nouvelle responsabilité qui rend les intellectuels importuns, impossibles : séparer l'intelligence de la paranoïa qui a fait la modernité » (J. F. Lyotard, « Le tombeau de l'intellectuel », *Le Monde* du 8.10.1983, p. 2), ont posé des questions « naïves » ou « inutiles » : sur quoi sont fondées l'idéologie technicienne et la confiance dans les solutions bureaucratiques ? Quel projet de société promouvoir et que faire de l'armée de réserve des paysans si l'agriculture se mécanise et que l'industrie ne peut absorber les migrations paysannes ? N'est-il pas nécessaire de repenser l'État africain, c'est-à-dire la logique qui sous-tend ses formes d'organisation si on veut concevoir une autre contribution de l'hydraulique au développement ? N'est-il pas déplacé d'opposer les petits périmètres (*small is beautiful*) aux grands complexes, alors que le développement est d'abord un problème d'échelles, c'est-à-dire est déterminé par la capacité à trouver des solutions s'emboîtant les unes dans les autres, du micro-local au marché mondial ?

Implicitement, certains d'entre nous se mettaient ainsi sous la bannière d'Aurelio Peccei dont *Le Monde* venait de rappeler l'interrogation : « Nous avons accumulé les éléments d'un pouvoir fantastique mais nous n'avons pas développé la sagesse requise par le nouvel état de choses » (Pierre Drouin, « L'empire de la faim », *Le Monde* du 15.10.1983, p. 2.).

Que convient-il, en effet, de « développer » : l'agro-business ou une nouvelle sagesse ? Ou, plutôt, comment peuvent-ils devenir compatibles ?

Étienne Le Roy

Les communications seront publiées dans *les Actes du colloque*. Pour tous renseignements, s'adresser à Mme Claudette Savonnet-Guyot, Centre d'études juridiques comparatives, 14, rue Cujas, 75005 Paris.